

Délibération n°6
Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière 2025-2029

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 à L. 822-5 et R. 822-1 à R. 822-34,
- VU la circulaire NOR : PRMX0901404C du 16 janvier 2009 relative à la politique immobilière de l'Etat,
- VU la circulaire du Premier ministre n°5888/SG du 19 septembre 2016 relative aux schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) des opérateurs de l'Etat,
- VU le courrier du Directeur régional des finances publiques de la Région Grand Est et du Département du Bas-Rhin en date du 20 août 2025,
- VU le courrier du préfet de la Région Grand Est en date du 12 septembre 2025 auquel est joint l'avis favorable du Responsable régional de la politique immobilière de l'Etat en date du 3 septembre 2025,
- VU l'avis favorable du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace en date du 10 avril 2026,
- VU l'avis favorable de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 15 avril 2026.

Exposé :

Les schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) ont été déclinés aux opérateurs de l'Etat par une circulaire du Premier ministre du 16 janvier 2009.

La nouvelle campagne des SPSI a été lancée par la circulaire du Premier ministre du 19 septembre 2016. Le renouvellement des SPSI doit permettre, sur la base d'un diagnostic précis du parc immobilier de l'opérateur, la définition et la mise en œuvre d'une démarche stratégique quinquennale visant à accroître la performance globale d'un parc immobilier.

Le Crous Lorraine a élaboré un SPSI selon la trame de la Direction de l'Immobilier de l'Etat. Ce SPSI a reçu des avis favorables notamment du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace ainsi que de la Direction de l'Immobilier de l'Etat. Ce dernier en date du 15 avril 2026 est joint au présent projet de délibération accompagné d'un diagramme illustrant la procédure de validation d'un SPSI.

A l'issue de cet avis, le SPSI doit être soumis au Conseil d'Administration pour approbation.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration du Crous Lorraine approuve le schéma Pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2025-2029 du Crous Lorraine annexé à la présente délibération.

Nombre d'administrateurs constituant le conseil d'administration : 28
Quorum exigé : 10

Administrateurs présents : 17
Administrateurs représentés : 9
Total : 26

Décompte du vote :

ABSTENTION : 9
POUR : 17
CONTRE :

Fait à Nancy, le 30 juin 2026

Le Président du Conseil d'Administration
Claudio GALDERISI

Recteur délégué à l'ESRI Grand Est

